

INSTITUT AL-GHAZALI DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

PROGRAMME DE FORMATION DES IMAMS

2020-2021



Institut
AL-GHAZÂLI
de la Grande Mosquée
de Paris

Synthèse du programme de formation

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La France compte un nombre important de citoyens de confession musulmane. Leur encadrement spirituel et religieux est une nécessité incontournable.

Parce que l'institution de la Grande Mosquée de Paris est un phare pour les musulmans de France et une partie intégrante de l'histoire de cette nation, il lui revient la noble et exaltante tâche de former les Imams et de les guider au sein de la communauté nationale.

La Grande Mosquée de Paris se reconnaît dans la volonté des autorités françaises de former les Imams en France. Cette volonté s'inscrit dans la raison d'être de son Institut Al-Ghazali. Elle correspond plus encore aux nouvelles dynamiques que l'Institut souhaite impulser en faveur d'une connaissance religieuse et d'une pratique culturelle mieux accordées aux temps présents et à la société actuelle.

Fort de son expérience, conscient de la responsabilité qui lui incombe et de l'exigence de sa mission, l'Institut Al-Ghazali s'est restructuré et a élaboré un nouveau programme de formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation des Imams en quelques points :

1. Donner aux étudiants l'accès à un savoir basé sur des connaissances respectant l'équilibre et la modération, conformément à la doctrine Malékite, et tenant compte de leurs dimensions humaines, dans la perspective de favoriser la culture de la tolérance et du vivre ensemble.
2. Forger la personnalité scientifique des Imams, leur permettant de présenter un discours religieux du juste milieu.
3. Former les Imams à l'animation des mosquées et à la relation à l'auditoire, aux moyens de prêches, de l'apprentissage du Coran et de la langue arabe.
4. Développer les compétences des Imams dans la maîtrise de la jurisprudence, la recherche scientifique et le contact avec le public.
5. Développer les dimensions éthiques et spirituelles dans la personnalité des Imams pour renforcer leur influence positive dans la société.
6. Établir une référence jurisprudentielle uniformisée sous l'égide de la Grande Mosquée de Paris qui rassemble les avis et représente la voix des Imams.
7. Qualifier les Imams pour qu'ils soient en mesure de contribuer à la promotion du dialogue et à la création de passerelles d'entraide renforçant la citoyenneté et le vivre-ensemble.

◆ **Le personnel encadrant, les enseignants et les étudiants**

Le corps enseignant travaille de concert avec le Conseiller pédagogique et le Responsable administratif. Ils sont supervisés par le Coordinateur des études et le Président de l'Institut Al-Ghazali et Recteur de la Grande Mosquée de Paris.

Le parcours de formation est assuré par une équipe renouvelée d'enseignants, à la fois Imams et universitaires, spécialisés dans les différentes matières du programme.

L'effectif de la première promotion (2020-2021) est de 30 étudiants, afin d'offrir un accompagnement de qualité. L'effectif augmentera graduellement chaque année jusqu'à correspondre aux besoins en nombre de ministres du culte musulman.

◆ **Le parcours de formation**

Rentrée de l'année 2020-2021 : lundi 05 octobre 2020.

Le parcours se déroule comme suit :

- 3 années, segmentées en trimestres ;
- 26 semaines de formation par an ;
- cours en semaine ;
- des semaines de vacances communes à celles en vigueur dans l'enseignement supérieur en France.

◆ **Les matières enseignées**

Les matières programmées sont classées en deux catégories :

- les cinq matières *principales* dispensées durant les trois années du cycle ;
- les quatorze matières *transitoires*, enseignées pendant une ou deux années.

◆ **Les évaluations :**

Pour obtenir le Diplôme d'Imam, certifié par le Recteur de la Grande Mosquée de Paris, plusieurs modalités d'évaluation sont à accomplir :

- la réussite aux examens durant les trois années de formation ;
- la réalisation d'un stage pratique dans une mosquée, tout au long des deuxième et troisième années ;
- l'écriture et la soutenance d'un mémoire de fin d'études.

◆ **Les critères d'admission**

L'admission d'un étudiant est conditionnée par l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou d'un diplôme étranger reconnu comme équivalent.

La formation s'adresse à des francophones. Des connaissances préalables en langue arabe sont nécessaires pour que chaque étudiant soit en mesure de développer un savoir et une pratique où la langue française et la langue arabe sont constamment sources d'enrichissements mutuels.

Le candidat doit être de nationalité française ou posséder un titre de séjour couvrant la période de formation (trois ans).

Le candidat doit être âgé de moins de 45 ans (la première année).

◆ **Les candidatures :**

Les candidatures s'effectuent en deux étapes :

Étape 1 : un dossier envoyé contenant les pièces suivantes :

- une lettre de motivation ;
- un Curriculum Vitae ;
- une copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour ;
- une copie du diplôme du Baccalauréat ou du diplôme étranger équivalent.

Les candidatures sur dossier sont **ouvertes du mardi 21 juillet 2020 au dimanche 20 septembre 2020**.

Étape 2 : un entretien oral devant un comité de sélection, à la fin du mois de septembre.

◆ **L'Institut et ses nouvelles annexes**

L'Institut Al-Ghazali ouvre des annexes afin que sa formation puisse être dispensée dans plusieurs régions.

Le dossier de candidature est à envoyer par email à l'adresse qui correspond au lieu de formation souhaité :

INSTITUT AL-GHAZALI

Grande Mosquée de Paris

2 bis place du Puits de l'Ermitte, 75005 Paris

Référent : Secrétariat de l'Institut (ouvert du lundi au jeudi, 09h-13h / 14h-17h).

Renseignement et envoi des dossiers : alghazali@mosqueedeparis.net

Téléphone : 01 45 35 70 08

ANNEXE DES MUREAUX

Mosquée Essalam

51 rue Gabriel Vilain, 78130 Les Mureaux

Référent : M. Nasser Maouche

Renseignement et envoi des dossiers : ecole.essalam.lesmureaux@gmail.com

ANNEXE DE LILLE

Mosquée El Forkane

250 rue du Faubourg de Roubaix, 59000 Lille

Référent : M. Abdelkader Aoussedj

Renseignement et envoi des dossiers : kader.aoussedj@hotmail.fr

ANNEXE D'ISTRES

Association Musulmane d'Istres (A.M.I.)

Mosquée Arrahma

6 impasse des cultes - Hameau de Rassuen, 13800 Istres

Référent : M. Djamel Bedra

Renseignement et envoi des dossiers : ami.mosqueearrahma@gmail.com

Tableau des matières enseignées au cours du cycle de formation

	Matière	Volume horaire 1ère Année	Volume horaire 2e année	Volume horaire 3e année	Volume horaire total sur le cycle	
1 p.10	Récitation et mémorisation du Coran	156h	156h	156h	468h	Matières principales dispensées durant les trois années du cycle
2 p.12	Langue Arabe	78h	78h	78h	234h	
3 p.13	Fondements de la jurisprudence	39h	39h	39h	117h	
4 p.15	Jurisprudence des cultes, de la famille, des successions	78h	117h	78h	273h	
5 p.17	Introduction générale aux quatre Écoles juridiques	39h	39h	39h	117h	
6 p.19	Le dogme en Islam	39h			39h	Matières transitoires enseignées pendant une ou deux années du cycle
7 p.20	Sciences du Coran	39h			39h	
8 p.21	Interprétation et commentaire du Coran		39h		39h	
9 p.22	Terminologie du Hadith	39h			39h	
10 p.23	Hadith analytique		39h		39h	
11 p.24	Art du Discours		39h	39h	78h	
12 p.25	Biographie du Prophète	39h			39h	
13 p.26	Histoire de l’Islam et histoire des musulmans en Occident	39h			39h	
14 p.27	Raisonnement et méthodologie de la recherche	39h			39h	
15 p.28	Jurisprudence de la transmission religieuse		39h		39h	
16 p.29	Morale et Éthique	39h			39h	
17 p.30	Finalités du Droit musulman		39h	39h	78h	
18 p.32	Initiation au Droit français			39h	39h	
19 p.33	Traduction et terminologie			39h	39h	
	Total d’heures par année	663h	624h	546h	1833h	

Tableau des coefficients de chaque matière enseignée

Matières enseignées	Coefficients
Récitation et mémorisation du Coran	4
Langue Arabe	3
Fondements de la jurisprudence	3
Jurisprudence des cultes, de la famille, des successions	1
Introduction générale aux quatre Écoles juridiques	2
Le dogme en Islam	3
Sciences du Coran	1
Interprétation et commentaire du Coran	1
Terminologie du Hadith	1
Hadith analytique	1
Art du Discours	2
Biographie du Prophète	1
Histoire de l’Islam et histoire des musulmans en Occident	2
Raisonnement et méthodologie de la recherche	1
Jurisprudence de la transmission religieuse	2
Morale et Éthique	1
Finalités du Droit musulman	1
Initiation au Droit français	1
Traduction et terminologie	2

◆ **Les obligations des étudiants de l'Institut :**

1. Respecter le règlement de l'institut.
2. Respecter les dates d'inscription, de rentrée et d'examens.
3. Être assidu aux cours.
4. Ne pas utiliser le téléphone pendant les cours, sauf en cas de nécessité absolue, et avec la permission du professeur.
5. Être vêtu d'une tenue correcte, avoir un comportement décent et respectueux au sein de l'institut.

◆ **Les conditions de candidature :**

1. Être âgé de moins de 45 ans la première année.
2. Être résident en France.
3. Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent.
4. Maîtriser la langue arabe, à l'oral et à l'écrit.

◆ **Les conditions d'admission :**

1. Réussir à l'examen du dossier permettant d'évaluer le niveau de connaissances du candidat.
2. Passer l'entretien avec une commission en vue de l'acceptation définitive.

◆ **Les conditions d'inscription :**

1. Présenter le dossier d'inscription.
2. S'acquitter des frais de scolarité.
3. Signer l'engagement à respecter le règlement de l'Institut.

◆ **Les conditions d'obtention du Diplôme d'Imam de l'Institut Al-Ghazali de la Grande Mosquée de Paris :**

1. Au bout de trois années d'études complètes, l'étudiant doit produire un mémoire de fin d'études et le soutenir devant un comité scientifique.
2. L'étudiant doit chaque année s'assurer d'obtenir une moyenne d'au moins 10 sur 20.

3. L'étudiant doit obtenir une note minimum de 10 sur 20 dans la compétence rhétorique qui est évaluée lors de sa formation pratique.
4. L'un des examens finaux consiste à prouver la bonne mémorisation du Coran en fonction du nombre de Ahzab impartis à chaque étudiant.
5. Chaque Diplôme d'Imam doit être validé et porter la signature du Recteur de la Grande Mosquée de Paris.

◆ **La poursuite d'études :**

1. Après une formation supplémentaire de six mois, un Imam diplômé peut prétendre au diplôme d'Aumônier.

Conclusion

Ce nouveau programme 2020-2021, susceptible d'être enrichi après sa mise en œuvre, souhaite former des Imams en mesure d'encadrer la vie religieuse des citoyens musulmans dans la société française.

Les trois années de formation sont pensées pour que les étudiants aient, pendant et après la formation, la perspective très concrète de pouvoir offrir leurs services aux mosquées de France.

Les Imams diplômés pourront transmettre le message de l'Islam, religion de paix. Ils seront aussi des modèles pour leurs pairs et pour le développement de la formation théologique partout en France.

Que Dieu soit le garant de la réussite de ce programme, au bénéfice des citoyens de confession musulmane et de tout le peuple français.